

Annexe 1 – Calendrier récapitulatif

	Fonctionnaires de catégorie A + Ressortissants de l'UE
2 au 30 janvier 2023	Saisie des demandes de détachement par les candidats via l'application Pegase : https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase
31 janvier au 31 mars 2023	Instruction des dossiers par les DSDEN et rectorats
31 mars 2023 au plus tard	Transmission à la DGRH des dossiers retenus par les IA-Dasen et les recteurs d'académie
24 mai 2023 au plus tard	Transmission à la DGRH du tableau des demandes de maintien, renouvellement et fin de détachement ou d'intégration dans le corps d'accueil (annexe 4) ; joindre les pièces justificatives
24 mai 2023 au plus tard	Transmission à la DGRH des demandes d'intégration des professeurs des écoles détachés dans le corps des psychologues de l'éducation nationale – spécialité EDA – au titre de de la constitution initiale du corps (personnels n'ayant pas fait valoir leur droit d'option en 2017, détachés pour 5 ans à compter du 1 ^{er} septembre 2018) et du tableau récapitulatif (annexe 5)
Avril – mai 2023	Instruction des dossiers par la DGRH
À partir du 2 juin 2023	Communication des décisions ministérielles aux services départementaux (1 ^{er} degré) ou académiques (2 ^d degré)
1 ^{er} septembre 2023	Début du détachement (ou de la période probatoire pour les personnels militaires ou du stage pour les anciens militaires recrutés au titre de l'article L. 4139-2 du Code de la défense)